

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} JUILLET 2025**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 16

Date de convocation : 25/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Cesny-Les-Sources, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Cesny-Bois-Halbout, sous la présidence de Monsieur VANRYCKEGHEM Jean, Maire.

Etaient présents : Noële BREARD, Damien CARREY, Patricia COMPERE, Marie-Line DANDOIS Valérie FOUREY, Christine HUBERT-BENDZYK, Jacques LEGROS, Lydie LEROUXEL, Antoine MARTEL, Isabelle ONRAED, Louis QUIRIE, Daniel SIMON, Jean VANRYCKEGHEM, Bernard VIVET.

Absents excusés : Jean-Christophe LETAVERNIER, Géraldine PERRIN, Jean-Charles MARIE, Mélanie CHANU donnant pouvoir à Bernard VIVET, Béatrice VILEY donnant pouvoir à Louis QUIRIE.

Madame Isabelle ONRAED a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MAI 2025

Le procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 27 mai 2025 a été envoyé pour lecture à chaque conseiller et il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.
Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des votants, le procès-verbal du 27 mai 2025.

030/2025 - DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTEE PAR LA SOCIETE ENERGIE VALLEE ORNE ODON RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE METHANISATION A FONTAINE-ETOUPEFOUR ET VIEUX : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe qu'un dossier de demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement au nom de la « SAS ENERGIE VALLEE ORNE ODON » et le plan d'épandage associé, ont été déposés auprès de la Préfecture du Calvados. Le siège social de la SAS ENERGIE VALLEE ORNE ODON est situé à Fontaine-Etoupefour.

Suite à cela, le préfet a arrêté une consultation du public, ouverte du 12 mai au 11 juin 2025. Cette consultation a notamment été annoncée par voie d'affichage dans les communes de Fontaine-Etoupefour, Vieux et dans les 40 communes concernées par le plan d'épandage.

Le projet consiste en la construction d'une unité de méthanisation sur les communes de Fontaine-Etoupefour et Vieux accueillant 18 000 tonnes/an de matières végétales et de biodéchets soit 49,3 t/j en moyenne. L'objectif est de produire du biogaz qui sera injecté au réseau de distribution GRDF.

L'installation générera par la suite un digestat valorisé par un plan d'épandage. Ce plan d'épandage concerne 13 exploitation agricoles sur 1 377 hectare sur 40 communes.

La Commune déléguée d'Acqueville est concernée par cet épandage sur les parcelles exploitées par la SCEA PYPE.

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal doit émettre un avis sur cette demande et sur le plan d'épandage prévu sur la Commune déléguée d'Acqueville.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 3 abstentions, décide de :

- Emettre un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la Société SAS ENERGIE VALLEE ORNE ODON relative à une demande d'installation d'une unité de méthanisation sur les communes de Fontaine-Etoupefour et Vieux et de son épandage sur la commune déléguée d'Acqueville.

031/2025 - TRAVAUX COUVERTURE SUR LE BATIMENT SITUE 14 PLACE DE LA MAIRIE A CESNY-BOIS-HALBOUT

Monsieur le Maire informe que des travaux de couverture à l'arrière du bâtiment de la future boulangerie située 14 Place de la Mairie sont nécessaires car la couverture est vétuste et l'eau s'infiltrerait à l'intérieur du bâtiment.

Un devis a été demandé pour le remplacement de la couverture à l'entreprise Couverture Suisse Normande dont le montant s'élève à 6 546,19 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir le devis proposé par l'entreprise Couverture Suisse Normande pour un montant de 6 546,19 € HT concernant les travaux de remplacement de la couverture de la toiture vétuste du bâtiment situé 14 Place de la Mairie à Cesny-Bois-Halbout.
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

032/2025 - RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT DE L'APPLICATION « PANNEAU POCKET »

Monsieur le Maire informe que l'abonnement de l'application de communication à la population « Panneau Pocket » arrive à échéance au 19 juillet 2025. Une proposition a été établie par l'entreprise Panneau Pocket avec plusieurs choix d'abonnement :

- Abonnement pour un an : 230,00 € TTC
- Abonnement pour 2 ans avec un trimestre supplémentaire offert : 460,00 € TTC
- Abonnement pour 3 ans avec un semestre supplémentaire offert : 690,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir la proposition d'abonnement pour 3 ans avec un semestre supplémentaire offert soit un montant de 690,00 € TTC présentée par l'entreprise Panneau Pocket.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le devis pour cette proposition retenue.

AMENAGEMENT DE SECURISATION DE L'ATELIER TECHNIQUE A CESNY-BOIS-HALBOUT

Monsieur le Maire informe qu'un devis a été établi par l'entreprise « Lease Protect » concernant un aménagement de sécurisation de l'atelier technique situé Rue de la Verdière à Cesny-Bois-Halbout et le city-stade. Il est proposé une vidéo protection (enregistreur et stockage 30 jours) se détaillant de la façon suivante :

- Pour l'atelier technique :
 - ✓ 3 caméras,
 - ✓ 1 centrale alarme,
 - ✓ 5 détecteurs volumétriques
 - ✓ 4 contacts magnétiques
 - ✓ 1 contact volet roulant
- Pour le city-stade :
 - ✓ 1 caméra installée sur le bâtiment du groupe scolaire (autorisation à demander à la CDC)

La prestation s'élève à 298 € HT/mois (offre valable jusqu'au 31/07/2025) ou 360 € HT/mois (après le 31/07/ 2025) + 640 € HT pour frais d'adhésion et d'installation).

Le Conseil Municipal propose de réaliser une consultation auprès d'autres entreprises spécialisées dans ce domaine.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Contrat d'assurance modifié suite au mouvement patrimonial** : Monsieur le Maire informe que le contrat d'assurance a été modifié suite à l'acquisition du bâtiment situé 14 place de la Mairie, la création des réserves incendie non enterrées. Le montant annuel s'élève à 8 846,71 € TTC (avec une franchise de 250 €). Pour mémoire, le montant de la cotisation prévue pour cette année s'élève à 9 283,15 € TTC (sans franchise).
- **Harmonisation du mode de scrutin pour les prochaines élections municipales** : La loi du 21 mai 2025 a harmonisé le mode de scrutin pour les communes de moins de 1000 habitants. Concernant les communes nouvelles, quelques changements sont intervenus. :
Pour les communes nouvelles créées avant 2020, l'effectif dérogatoire est maintenu pour les prochaines élections en 2026 soit 19 conseillers pour la Commune de Cesny-Les-Sources, le retour au droit commun pour l'effectif n'interviendra qu'en 2032.
La liste peut comporter au maximum 2 candidats supplémentaires.
- **PLUi - Modalités d'élaboration** : Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande va engager une nouvelle élaboration du PLUi. Cette élaboration doit être réalisée avant fin 2028. Afin que l'élaboration puisse être menée en parfaite collaboration entre les élus du territoire, une organisation est proposée afin d'assurer le suivi et la réalisation du PLUi. Une charte de gouvernance fixe les modalités de collaboration tout au long de la procédure.
Le territoire intercommunal va être divisé en 7 secteurs de travail. Pour le secteur de Cesny-Les-Sources, il sera composé de 5 communes : Cesny-Les-Sources, Fresney le Vieux, Espins, Meslay, Martainville et Moulins. 2 délégués représenteront ce secteur auprès de l'instance de travail au sein de la Communauté de Communes, le Comité de pilotage (COPIL).
Ces 2 délégués seront un délégué « urbain » soit automatiquement 1 représentant pour la Commune de Cesny-Les-Sources et 1 délégué « rural » pour représenter les autres communes du secteur.

- **Bâtiment annexe ancien EHPAD** : Monsieur le Maire informe que le bâtiment annexe de l'ancien EHPAD appartenant à ALTITUDE INFRA est à vendre pour un montant de 275 000 €. ALTITUDE INFRA demande si la Commune serait intéressée par l'acquisition de ce bâtiment. Monsieur le Maire estime que le montant de l'offre est excessif. Le Conseil Municipal ne se prononce pas pour le moment étant donné le montant élevé de l'offre et reste vigilant sur l'opportunité de l'utilité ou pas de ce bâtiment pour la Commune.
- **Association « Expériences communales »** : Madame ONRAED informe qu'elle a participé à des visites de partage d'expériences par le réseau de l'association « Expériences Communes » qui regroupe des communes du Calvados et de l'Orne. Elle a assisté à deux visites : installation d'une micro crèche intercommunale à Gouvix et restauration de l'église à Subles par des bénévoles. Ces initiatives permettent d'apprendre comment les projets se sont réalisés avec quels moyens financiers et humains. Elle invite les membres du Conseil Municipal à participer à ces visites inspirantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.